



La droite chaux-de-fonnière quitte la salle pour deux postulats imprévus

Fallait-il discuter de deux postulats en fin de séance? Ce n'était pas prévu. Mécontents, les élus de la droite chaux-de-fonnière – hormis deux libéraux-radicaux – ont quitté la salle. Pour la prochaine réunion, il faudra se mettre d'accord sur la procédure. Sauf s'il n'y a pas d'élections en vue... /dad

RÉSEAU URBAIN NEUCHÂTELOIS

Les villes veulent être partenaires à part entière

Les trois villes du canton de Neuchâtel forment maintenant un réseau. La collaboration s'intensifiera sans pour autant empiéter sur les prérogatives de leurs législatifs respectifs. Les conseillers généraux attendent maintenant du concret.

DANIEL DROZ

La fusion n'est pas encore à l'ordre du jour. Mardi soir, les conseils généraux du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel n'en ont pas moins pris acte à l'unanimité du rapport d'information sur le contrat d'agglomération conclu avec le canton. Aujourd'hui, le Réseau des trois villes est réalité.

Sera-t-il un contrepoids au pouvoir de l'Etat? Dans le cas des reports de charges, notamment les frais de scolarisation des enfants handicapés (notre édition d'hier), les villes ont joué leur rôle. «Le Conseil d'Etat doit faire de sérieux efforts. S'il avait fait preuve d'écoute, il n'aurait pas perdu devant le Tribunal fédéral», lance le conseiller communal chaux-de-fonnière Didier Bergerat. «Nous n'en tirons pas de grande gloire. Nous aurions préféré discuter et ne pas passer par Lausanne.»

Les conseillers généraux, eux, saluent le rapprochement des trois villes. Des critiques surgissent néanmoins. Le RUN? «Notion beaucoup trop abstraite, éthérente», lance le libéral-radical chaux-de-fonnière Frédéric Hainard. «Une couche supplémentaire dans le processus décisionnel», surenchérit



NEUCHÂTEL Les conseils généraux des trois villes ont accepté à l'unanimité le rapport d'information sur le contrat d'agglomération instituant le Réseau des trois villes. (DAVID MARCHON)

son collègue de parti, le Loclois Claude Dubois, qui regrette «une concentration des pouvoirs». «En elles-mêmes, ces structures ne valent rien», clame leur homologue de Neuchâtel Blaise Péquignot. «Oui, vous avez raison. La structure doit être tirée par les projets», répond le président de la Ville de Neuchâtel Pascal Sandoz.

A gauche, plusieurs élus s'inquiètent d'une perte de pouvoir des conseils généraux. «Déficit démocratique», reproche Dorothee Ecklin du groupe pop-vertsoil de Neuchâtel. «Comment, institutionnellement, corriger la perte de poids du lé-

gislatif?», s'interroge le popiste chaux-de-fonnière Théo Breugnard. «Tout ce qui est prévu semble bien lourd», ajoute le socialiste loclois Florian Jaccard.

Pas de panique, dit en substance le conseiller communal loclois Cédric Dupraz. «C'est le législatif qui prime.» Pour son homologue chaux-de-fonnière Laurent Kurth, «l'échelon communal reste un échelon important pour faire vivre la démocratie directe, les relations entre les élus et la population».

«Il faudra maintenant passer de la parole aux actes.» Les propos de la socialiste chaux-de-fonnière Silvia Locatelli résument un sentiment partagé par

les conseillers généraux. Du concret? Le Transrun est sur toutes les lèvres. Le projet est du ressort de la Confédération et du canton. Le Centre régional d'art dramatique? Tout le monde espère que cette intention se traduise par des actes. La création d'une bibliothèque cantonale? Le dossier ne progresse guère. Il faut d'abord régler le statut de la bibliothèque de la Ville de Neuchâtel et celui des institutions du ressort de l'Université. Les musées communaux? L'UDC réclame des synergies. Dans chacun de ces dossiers, le canton sera un partenaire incontournable. Autant partir du bon pied... /DAD

TROIS questions à ...

Fabien Fivaz, élu écologiste

Conseiller général de La Chaux-de-Fonds et coprésident des Verts des Montagnes neuchâteloises



1 Les Verts lancent l'idée «un canton, une commune». Pourquoi?

Au cours des dernières décennies, notre société a fortement évolué. Force est de constater que la commune en tant qu'entité politique n'a pas su s'adapter. Pour compenser ses déficiences et la multiplication des structures qui en découlent, différentes solutions de regroupements ont été imaginées. Ces projets s'intègrent mal dans notre système démocratique et nous assistons à une perte de pouvoir des citoyens.

2 Ne craignez-vous pas d'éloigner davantage le citoyen des élus?

C'est bien le contraire que nous recherchons! Qui dans la population comprend aujourd'hui le fonctionnement et l'utilité du RUN? Il manque une vision concrète et explicative au projet. Le souhait des Verts, c'est qu'à travers «un canton, une commune», nous puissions développer ensemble une vision à long terme du canton, en redonnant à la population une position centrale dans les décisions.

3 Avec une commune unique, les régions la composant ne risqueraient-elles pas de se disputer fréquemment?

Pas si elle se met en place de façon concertée et dans un souci constant de dialogue. L'objectif est de travailler sur les processus de décision, de trouver des manières pour vivre ensemble en dépassant les clivages régionaux, tant présents ces derniers temps. «Un canton, une commune», c'est donc un laboratoire d'idées pour revoir notre fonctionnement, une utopie à concrétiser et tout reste à inventer!

FEMMES SOCIALISTES

Elles osent jouer avec leurs courbes



SOCIALISTES CANDIDATES AU CONSEIL D'ÉTAT Gisèle Ory, Sylvie Fassbind-Ducommun et Johanne Lebel Calame. (RICHARD LEUENBERGER)

A campagne «off», ton libre et un peu décalé. Les femmes socialistes neuchâteloises ont donc osé jouer avec les courbes. Celles de l'économie et de la bourse... et celles de leurs candidates aux élections cantonales. «Pour de plus belles courbes, équilibrions notre régime», lancent-elles avec malice. «En toile de fond, il y a quelque chose de très sérieux», insiste Catherine Lüscher, co-présidente des femmes socialistes. Comprenez: la crise et la responsabilité des femmes dans les lieux de pouvoir, là où on devrait être en mesure d'y remédier.

De plus belles courbes, c'est, notamment, un meilleur équilibre entre hommes et femmes. D'abord là où se fait la politique. Chiffres à l'appui, Johanne Lebel Calame montre que Neuchâtel peut mieux faire. Actuellement, les femmes pèsent 26,1% au Grand Conseil. «Mais les trois quarts sont de gauche et la moitié socialiste», ajoute la candidate au Conseil d'Etat. Et le PS lance 44 candidates, soit 40,4% de l'ensemble des papables. Tous partis confondus, les candidates représentent un petit tiers

STÉPHANE DEVAUX

MOTION POPULAIRE

Non au mazout pour le chauffage

Ils étaient près de cinquante hier après-midi, dans la cour du château de Neuchâtel, dont une dizaine de gosses derrière une banderole affirmant «Sortir du mazout, c'est l'avenir». Ils accompagnaient Lucien Willemin, de La Chaux-de-Fonds, premier signataire d'une motion populaire demandant que le mazout de chauffage soit proscrit pour tous les nouveaux bâtiments dans le canton de Neuchâtel.

Qu'il s'agisse d'immeubles privés, d'édifices publics ou de locaux industriels. «Nous avons récolté 204 signatures (réd: il en faut 100 pour une motion populaire) en un petit mois. Nous en aurions sans doute trouvé assez pour une initiative», fait remarquer l'ancien promoteur, très sensible aux questions d'énergie et d'environnement.

Certes, admet-il, la part du mazout n'est plus majoritaire

(11% des nouvelles constructions en 2007), mais c'est la sensibilisation aux effets néfastes des énergies fossiles qui est importante. Et l'information. «Je suis surpris de constater combien peu de gens savent que les plastiques sont élaborés à partir de pétrole», note Lucien Willemin. Membre du comité du Parlement des jeunes de La Chaux-de-Fonds, Nicolas Jodry faisait partie des jeunes soutenant la démarche:

«C'est un pas dans la bonne direction, qui engage le débat en faveur de l'environnement», résumait-il, une fois les signatures remises au Service du Grand Conseil. Signatures rassemblées dans un carton emballé comme un «paquet cadeau pour les générations futures».

Le Grand Conseil en jugera du contenu cet automne s'il le juge urgent. Un peu plus tard si la motion est classée sans clause particulière. /sdx